

Envoyé en préfecture le 08/08/2025

Reçu en préfecture le 08/08/2025

Publié le 11 AOUT 2025

Reçu en préfecture

ID : 066-216602136-20250805-DELIB20250803-DE

2025/269

NB



ville de
Toulouges.
pour le Trova

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/08/03

SEANCE DU 4 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29/07/2025	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 18	Absents excusés ayant donné procuration : Aurélie PASTOR BARNEOD procuration Nicolas BARTHE, Thierry SEGARRA procuration Laurent LOPEZ, Rudy KLEIN procuration Fabrice SCHORDING, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Stéphanie GOMEZ, Bernard PAGES procuration Michel PLAZA,
Votants : 24	Absent excusé : Florian GUZDEK Absents : Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE Secrétaire de séance : Eric BOSQUE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2025/02

« AMENAGEMENT DE LA PLACE ABELANET INTEGRANT UN TIERS-LIEU »

Attribution des marchés de travaux et déclaration sans suite pour cause d'infructuosité du lot n° 3 « Traitement de façades » et du lot n° 7 « Electricité CFO/CFA

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du marché public de travaux n°2025/02 concernant « l'Aménagement de la Place Abelanet intégrant un tiers-lieu », le conseil municipal, par délibération n°2025/05/09 du 12 mai 2025, a validé le choix de la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1, L.2125-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique, ainsi que le dossier de consultation des entreprises.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 mai 2025 sur la plateforme AWS et le site internet de la commune. La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 30 juin 2025 à 12h.

Le présent marché est composé de 14 lots :

- ✓ Lot 1 – Démolition – Gros œuvre – Etanchéité
- ✓ Lot 2 – Charpente bois – couverture
- ✓ Lot 3 – Traitement de façades
- ✓ Lot 4 – Menuiseries extérieures – occultations
- ✓ Lot 5 – Métallerie – Serrurerie
- ✓ Lot 6 – CVC – Plomberie – Sanitaires
- ✓ Lot 7 – Electricité – CFO / CFA
- ✓ Lot 8 – Cloisons – Doublages – Faux plafonds
- ✓ Lot 9 – Menuiseries extérieures
- ✓ Lot 10 – Revêtement de sols durs
- ✓ Lot 11 – Revêtement de sols souples
- ✓ Lot 12 – Peinture – Nettoyage

2025/270
NB

- ✓ Lot 13 – Terrassement – VRD
- ✓ Lot 14 – Aménagement paysager

L'ensemble des 14 lots a fait l'objet de vingt-quatre (24) offres transmises dans les délais.

Les lots n° 3 « Traitement de façades » et n° 7 « Electricité CFO/CFA » n'ont reçu aucune offre. Ils sont donc déclarés infructueux par la Commission d'appel d'offres et seront très rapidement relancés.

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, relative à l'ouverture des plis du mercredi 2 juillet 2025 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, relative à la présentation du rapport d'analyse des offres du vendredi 25 juillet 2025 par Monsieur Hadrien BALALUD de SAINT JEAN, Architecte, Société NAS Architecture ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du vendredi 25 juillet 2025 ;

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres et de l'autoriser à signer les pièces des marchés désignés ci-dessous et tous documents nécessaires à leur bonne exécution.

Il propose également au Conseil de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité, les lots n° 3 et n° 7 et de relancer la procédure de marché public pour ces deux lots.

N° de lot	Lot	Entreprises	Montant H.T de de l'attribution après négociation
1	Démolition – Gros œuvre – Etanchéité	VILLALONGUE à Toulouges	369 919,69 €
2	Charpente bois – couverture	PERPIGNAN CHARPENTE TRADITION	396 104,38 €
3	Traitement de façades	Infructueux	//
4	Menuiseries extérieures	ABEL ALU à Toulouges	163 544,53 €
5	Métallerie – Serrurerie	POLYGONINOX à Rivesaltes	79 499,00 €
6	CVC – Plomberie - Sanitaires	CLIMAX à Perpignan	163 000 €
7	Electricité CFO/CFA	Infructueux	//
8	Cloisons – Doublages – Faux plafonds	DA COSTA à Perpignan	104 416,20 €
9	Menuiseries intérieures	CARAYON à Béziers	109 300,00 €
10	Revêtements sols durs - Faïences	SPEDD RENOV à Perpignan	16 615,25 €
11	Revêtements sols souples	LES ATELIERS MODERNES à Argelès-sur-Mer	52 236,00 €
12	Peinture - Nettoyage	SIPRIE BATIMENT à Perpignan	27 202,52 €
13	Terrassement - VRD	COLAS à Thuir	305 859,13 €
14	Aménagements paysagers	JARDIN DE PROVENCE ROUSSILLON à Perpignan	75 413,00 €
Montant Total H. T			1 863 109,70 €

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de retenir les entreprises selon le tableau détaillé ci-dessus,

2025/271
NB

AUTORISE le maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces annexes ou complémentaires s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2025.

DECLARE sans suite le lot n° 3 « Traitement de façades » et le lot n° 7 « Electricité CFO/CFA » pour cause d'infructuosité.

AUTORISE le maire à relancer la procédure de marché public pour ces deux lots.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 11 AOUT 2025

Fait à Toulouges, le 5 août 2025


Le Maire,
Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 11 AOUT 2025

Envoyé en préfecture le 08/08/2025

Reçu en préfecture le 08/08/2025

Publié le



ID : 066-216602136-20250805-DELIB20250803-DE